

CONSEIL COMMUNAL
SYSTÈME
PROPORTIONNEL

SEANCE D'INFORMATION du 17 FEVRIER 2021

Élections communales du 7 mars 2021

Législature 2021 - 2026

MORGES
Présentation par
Giancarlo Stella

POUR

*ma
commune*

1. Qui peut voter ?
2. Comment voter ?
3. Le matériel de vote

Brochure explicative
Carte de vote
Enveloppe jaune
Enveloppe de transmission

4. Les dates
À retenir

5. Questions



Qui peut voter ?

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins



+10

en Suisse



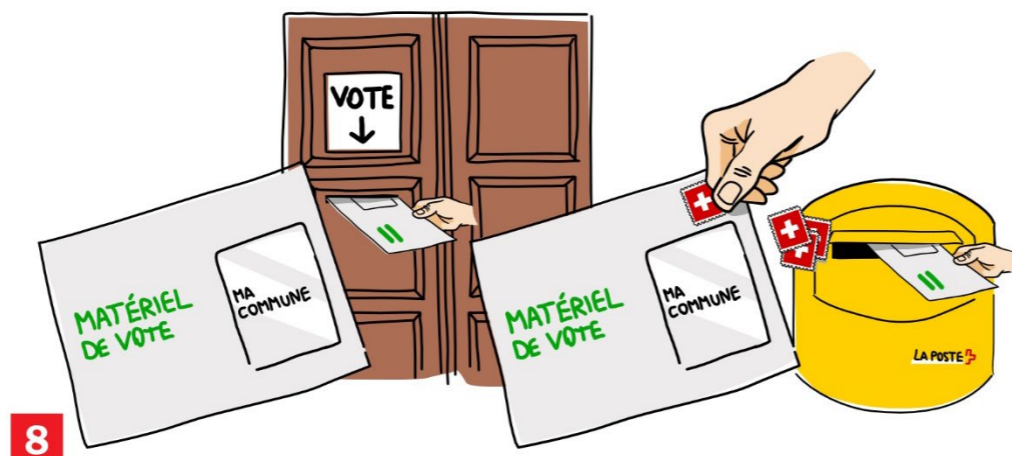
+3

dans le canton de Vaud



Comment voter ?

- Par correspondance : attention avant jeudi qui précède la votation du dimanche (courrier A)
- Par la boîte aux lettres : à l'Hôtel de Ville
 - Dernière levée : dimanche à 11 h
- Au bureau de vote :
 - le dimanche de 9 h 30 à 11 h



Le matériel de vote

- Le matériel électoral contiendra des cahiers de bulletins.
- Il y en a différentes sortes selon la situation de la commune (élection à la municipalité, au conseil communal, à la syndication...)

COMMUNE DE MORGES

morges
VILLE DE MORGES



Élection du 07.03.2021

Municipalité



Bulletins électoraux officiels

Pour voter valablement, veuillez :

- ✓ respecter les consignes qui figurent dans la brochure séparée, jointe à votre matériel de vote ;
- ✓ détacher du présent fascicule 1 seul bulletin de votre choix.

Si votre matériel est incomplet ou défectueux, veuillez vous adresser de suite au Greffe municipal pour obtenir du matériel de remplacement.

www.morges.ch
021 804 96 40



Le matériel de vote

- Le matériel électoral contiendra des cahiers de bulletins.
- Il y en a différentes sortes selon la situation de la commune (élection à la municipalité, au conseil communal, à la syndiculture...)

COMMUNE DE MORGES

morges
VILLE DE MORGES

Élection du 07.03.2021

Conseil communal



Bulletins électoraux officiels



Le matériel de vote

- Le matériel électoral contiendra des brochures explicatives fournies par le canton.
- Il y en a diverses sortes: pour l'élection à la municipalité



Le matériel de vote

- Le matériel électoral contiendra des brochures explicatives fournies par le canton.
- Il y en a diverses sortes: pour l'élection au conseil communal



Le matériel de vote

- Une enveloppe de vote jaune sera jointe au matériel électoral.
- Là aussi, il en existe différentes sortes (CH-VD-CO et CO).
- Les électeurs étrangers - qui peuvent voter uniquement sur les objets communaux - ont une inscription **CO** sur leur enveloppe de vote.



Le matériel de vote

- Chaque électeur recevra une carte de vote le légitimant à voter.
- Il devra pour cela signer sa carte de vote et y reporter sa date de naissance complète.

VOLET DE TRANSMISSION

Scrutin(s) du 20.08.2020
VOTELE000709 5 1/1 5
Envoi non distribuable à retourner à:
GREFFE MUNICIPAL
Rue du Collège 1 / CP 63
1373 CHAVORNAY

CH - 1014 LAUSANNE Poste CH 5A

Madame
Nom Prénom
Rue et no
CP Localité

Volet de transmission à détacher et ne pas envoyer!
Veuillez lire les informations au verso

Commune:
Chavornay

CARTE DE VOTE
CO

Madame
Nom Prénom
Rue et no
CP Localité

Scrutin(s) du 20.08.2020 CH - VD - CO
GREFFE MUNICIPAL
Rue du Collège 1 / CP 63
1373 CHAVORNAY


A remplir et à signer sous peine de nullité du vote

Date de naissance complète

jour	mois	année				

Signature :

Cote-barres : voir explications au verso
N° d'identification : 00124856574919891



Le matériel de vote

- C'est cette enveloppe qui contiendra l'ensemble du matériel électoral.



en cas de renvoi
par la poste
affranchir s.v.p



Les trucs

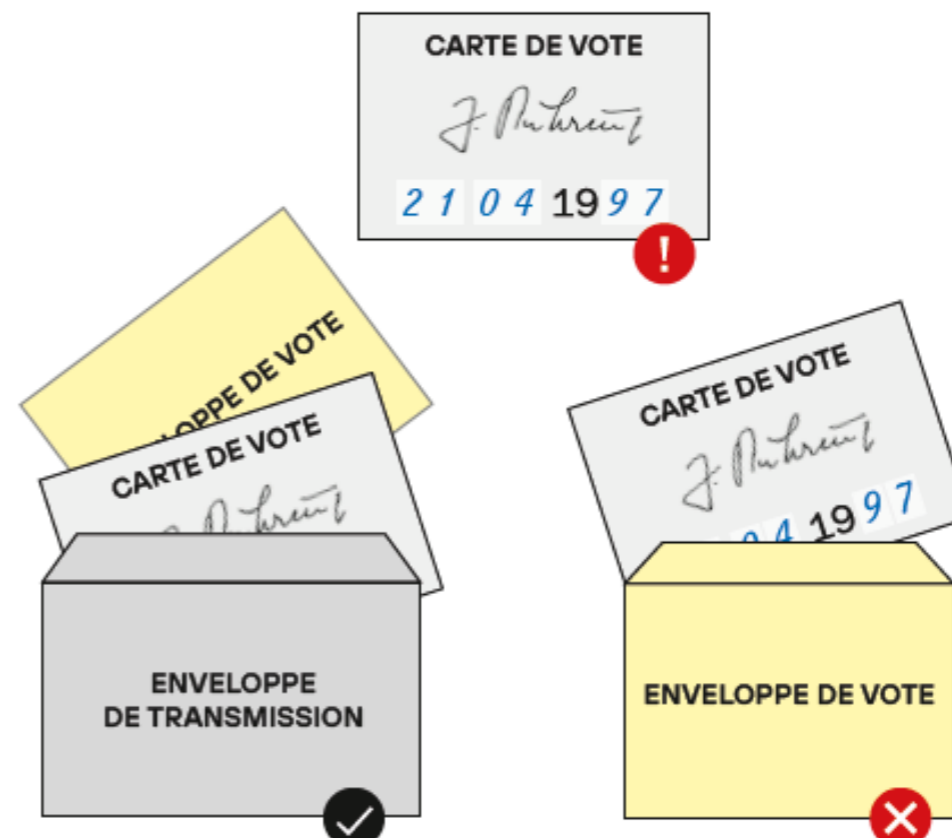
N'oubliez pas :

- de **signer** votre carte de vote
- d'y inscrire **votre date de naissance complète**.

Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez**.

Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune !





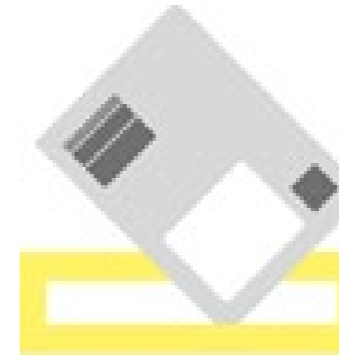
POSTE

Délai de réception des votes

par correspondance : le samedi 6 mars 2021
à la Case postale de l'Administration

À la boîte à lettres de l'Administration :
le dimanche 7 mars 2021 à 11h00
Hôtel de Ville

Ouverture du Bureau de vote :
le dimanche 7 mars 2021, de 9h30 à 11h00
Hall de l'Hôtel de Ville



POSTE



COMMUNE





Publication des résultats de cette élection

- au pilier public
- sur le site Internet communal www.morges.ch
- Sur le site www.vd.ch

**à l'issue du dépouillement
le dimanche 7 mars 2021 en fin de
journée**



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

7 mars 2021 **1^{er} tour de l'élection du Conseil communal et de la Municipalité**

9 mars 2021
à 12h Dépôt des listes pour le 2^e tour de l'élection de la Municipalité

28 mars 2021 **2^e tour de l'élection de la Municipalité**

6 avril 2021
à 12h Dépôt des listes pour le 1^{er} tour de l'élection du ou de la Syndic·que

25 avril 2021 **1^{er} tour pour l'élection du ou de la Syndic·que**

27 avril 2021
à 12h Dépôt des listes pour le 2^e tour de l'élection du ou de la Syndic·que

16 mai 2021 **2^e tour de l'élection de la Syndique ou du Syndic**



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser :

Greffe municipale
au 021 804 96 40 ou par email
greffe@[morges.ch](mailto:greffe@morges.ch)

Présidente du bureau électoral
par email : laure.jaton@morges.ch

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Site de la Commune www.morges.ch/ecvd2021

www.pour-ma-commune.ch

